



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Mise en place d'un atelier semi-industriel de production d'alumine haute pureté au sein d'un bâtiment existant .

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ALTEO GARDANNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Paul LEREDDE, Directeur d'Établissement

RCS / SIRET

4 1 0 1 2 7 9 4 8

Forme juridique

SASU au capital de 60 millions d'euros

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement Site déjà autorisé	Le projet entraîne une augmentation de la puissance installée au titre de la rubrique 2515 (Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels) Situation autorisée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 : 6800 kW Ajout pour le projet : 400 kW Augmentation de 6 % - Pas de changement de catégorie

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

ALTEO Gardanne prévoit de créer un atelier semi-industriel de lavage d'alumine en vue de fabriquer de l'alumine Haute Pureté. L'atelier produira à pleine capacité environ 1 100 t/an d'alumine lavée (soit environ 0,2% des 500 000 t/an d'alumine pour la totalité de l'usine). Cette production d'alumine Haute Pureté ne vient pas augmenter la capacité de production actuelle mais remplacer une partie de l'alumine actuellement produite. Il n'y aura pas d'augmentation de la production. L'atelier prendra place au sein d'un bâtiment existant qui historiquement abritait le dépotage de camion de charbon, et la reprise depuis le stock polaire vers la chaudière 4.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cet atelier est de produire une alumine Haute pureté c'est-à-dire exempte des traces de soude, de silice et de chaux présentes dans l'alumine classiquement produite par l'usine.

Pour ce faire, les étapes seront :

- Lavage de l'alumine dans une cuve de 5 m³ à l'eau déminéralisée légèrement acidifiée (introduction d'acide sulfurique 96%)
- Filtration sur filtre statique (plusieurs cycles de filtration sur toile)
- Séchage par passage dans un tunnel de séchage (électrique)
- Tamisage
- Conditionnement du produit final : Mise en big-bag pour expédition (convoyeuse).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet n'entraîne pas de besoin de construction nouvelle. Seule une mise à niveau et un revamping du bâtiment sont prévus. Les travaux de réaménagement prennent environ 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La production sera conduite par 3 opérateurs postés (à terme) et 1 responsable de zone. Pour le démarrage, l'atelier ne fonctionnera qu'en journée.

La vapeur d'eau et l'eau déminéralisée nécessaire au fonctionnement seront approvisionnés par extension des réseaux existants. L'eau déminéralisée est approvisionnée par l'usine et recyclée dans l'usine. Il n'y aura aucune consommation d'eau supplémentaire du fait de cet atelier semi-industriel.

Les eaux usées rejoindront indifféremment le décanteur-laveur 471 ou le décanteur-laveur 472 (installations existantes de lavage des résidus de bauxite).

Les utilités circuleront en canalisation sur les racks existants.

Un piquage sur les canalisations existantes sera réalisé. Les nouvelles canalisations (vapeur et eau) descendront, traverseront la route en enterré pour ressortir à l'entrée du bâtiment.

L'acide sulfurique sera livré en cubitainer de 1 m³. Deux à trois cubitainers seront stockés sous un auvent sur rétention.

L'alumine (produit de départ) sera approvisionnée depuis la zone de stockage existante localisée dans le même secteur de l'usine. Les chariots livreront 3 big-bags par jour à la capacité nominale du fonctionnement de l'atelier.

L'alumine haute pureté sera expédiée en big-bag depuis une rampe de chargement des camions existante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Compte-tenu de son activité, le site ALTEO GARDANNE est soumis à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'activité du site est actuellement encadrée principalement par l'arrêté préfectoral n°166-2014 A en date du 28 décembre 2015 ainsi que des arrêtés complémentaires.

Conformément à l'article 1.6.1 de l'arrêté préfectoral, un dossier de « porter à connaissance » présentant les modifications des conditions d'exploitation par rapport à la situation actuelle a été envoyé à la DREAL le 30 janvier 2019.

Ce dossier de cas par cas est une demande complémentaire de la DREAL.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Pas de nouvelle construction	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Projet au sein d'un bâtiment existant
du site ALTEO GARDANNE
Route de Biver – 13120 Gardanne

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Dépôt d'un dossier de Porter à connaissance le 30 janvier 2019 intégrant une notice d'impact

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones les plus proches sont : - ZNIEFF 2 (930020198 Massif du Montagnet) : 2 km au Nord - ZNIEFF 2 (930020449 Chaîne de l'Etoile) : 4,5 km au sud - Natura 2000 (Directive des oiseaux FR9301603 Chaîne de l'Etoile – Massif du Garbalan) : 4,5 km au sud
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APB le plus proche est le "Le Jas de Rhodes" à 13 km au sud-ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc national des calanques à 19 km au sud Le parc régional de la Ste -Baume à 16 km au sud-est La réserve naturelle nationale de la Sainte-Victoire à 10 km au nord-est
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le département des Bouches du Rhône, le PPBE des infrastructures routières du réseau national de 1ère échance a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 mai 2013. Dans le département des Bouches-du-Rhône, le PPBE de 2ème échance a été approuvé par arrêté préfectoral du 3 octobre 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument Historique le plus proche se situe à environ 2,5 km au nord du site. Il s'agit du Pavillon de chasse du Roi René.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone humide d'importance internationale Ramsar "Camargue " à 58 km à l'ouest. Selon l'inventaire préliminaire des zones humides des Bouches-du-Rhône de 2001, les zones humides sur la commune de Gardanne sont les suivantes: - Les affluents à l'amont de l'Arc (de la source jusqu'aux gorges de Langesse) - Affluents de l'Arc : la Luynes - Plan d'eau de Gardanne (Bassin de la Luynes) Aucune de ces zones ne concerne le site ALTEO.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRN 13DDTM19980005 - PPR sur la commune Gardanne Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau prescrit le 15/06/1998 ; non approuvé. La commune de Gardanne est présente dans le TRI (Territoire à Risque d'Inondation) d'Aix - Salon-de-Provence. L'usine et la zone de projet ne sont pas concernées par un risque d'inondation. De plus, le projet est en point haut du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ALTEO est recensé dans la base de données BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de ZRE dans les Bouches-du-Rhône
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné de tout captage AEP, le plus proche est celui de Molx (eau superficielle), à plus de 2 km au Sud du site, en amont de l'écoulement.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est celui du "Domaine de la Rochefontaine, au lieu-dit l'Angesse, à Meyreuil" à 6,6 km au nord-est
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone la plus proche est : (Directive des oiseaux FR9301603 Chaîne de l'Etoile – Massif du Garbalan) : 4,5 km au sud
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est le site classé " Domaine de Valabre" à 2,3 km au nord.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne aucune consommation d'eau supplémentaire. En effet, une boucle sur le réseau d'eau existant est créée. La quantité d'eau qui va être détournée dans cet atelier est de 4 m3/t d'alumine Haute Pureté produite, soit pour un atelier à pleine capacité 4400 m3/an. En moyenne, un flux de 0,5 m3/h va rejoindre le dernier laveur et va y être « neutralisé » instantanément. Ce flux vient en déduction du débit d'eau introduit au dernier laveur pour le lavage des résidus.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux d'excavation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux de remblaiement et pas de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra place au sein d'une zone déjà bétonnée à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra place au sein d'une zone déjà bétonnée à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne. La zone NATURA 2000 la plus proche est à environ 4,5 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra place au sein d'une zone déjà bétonnée à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne et n'aura aucune incidence notable sur les espaces naturels situés à au moins 2 km du site (ZNIEFF 2 (930020198 Massif du Montagnet) : 2 km au Nord).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de construction.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux ICPE les plus proches sont : - Rhone Alpes Argent, classé à Autorisation pour son activité d'élimination de déchets industriels et situé à 360 m au sud-ouest du projet - MECASUD Transports Ottaviani, classé à Autorisation pour son activité d'élimination de déchets industriels et situé à 490 m au sud-ouest. Aucun risque n'est associé à ces deux ICPE. D'après le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, il n'existe aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gardanne est présente dans le TRI (Territoire à Risque d'Inondation) d'Aix - Salon-de-Provence, cependant la zone de projet n'est pas concernée par un risque d'inondation. La commune de Gardanne fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) sur les mouvements de terrain des carrières souterraines de Pierre à Ciment. L'usine de Gardanne n'est pas concernée par ce PPR. Le site est implanté en zone d'aléa faible et moyen pour les phénomènes de retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du nouvel atelier n'entraîne aucun rejet canalisé ni aucune émission de polluant notable.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera à terme, 4 aller-retours de véhicules légers pour les employés (négligeable) et la livraison d'acide sulfurique à raison d'environ 2 livraisons par mois (négligeable). Les expéditions d'alumine haute pureté viennent en remplacement des expéditions d'alumine actuelle ; en effet le volume global de production de l'usine sera inchangé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les installations seront localisées à l'intérieur du bâtiment ; le fonctionnement générera peu de bruit. L'exploitation de l'atelier semi-industriel ne sera pas à l'origine de bruit supplémentaire susceptible d'entraîner un dépassement des niveaux et émergences autorisés. Des mesures de bruit seront réalisées une fois la production de pleine capacité atteinte afin de confirmer l'absence d'impact notable.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage de l'installation de production prévoit un éclairage permanent des zones couvertes afin d'assurer la sécurité des employés. Cet éclairage est constant et n'est pas abaissé la nuit, car les employés travaillent 24h/24 et 7j/7. Les éclairages extérieurs sont de type lampadaire et orientés vers le bas pour limiter leur impact. Ils sont existants.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du nouvel atelier sera à l'origine d'aucun rejet canalisé. Le procédé prend place à l'intérieur du bâtiment. Quelques émissions de poussières diffuses seront probables à l'intérieur du bâtiment qui fera l'objet d'un nettoyage régulier. La quantité de matière traitée sera de 1 100 t/an soit environ 0,22 % de la production actuelle du site. Aucune manipulation de produit n'est prévue à l'extérieur du bâtiment. La mise en œuvre du projet ne génèrera pas d'émission de poussière de manière notable.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations du projet seront mises en place sur une zone bitumée déjà existante dans un bâtiment déjà existant. Elles n'impliquent pas la création de nouvelles surfaces imperméabilisées. Ainsi, les surfaces « réceptionnant » les eaux pluviales et le mode d'évacuation seront identiques à l'existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau déminéralisée mise en œuvre dans le procédé rejoindra le circuit d'eau en boucle fermée du site (décantation, recyclage dans le process usine). Il n'y a aucune modification significative de la nature, de la qualité ou du volume d'effluents à prévoir dans le cadre du projet. La charge polluante du site ne sera pas modifiée notablement du fait de ce traitement (voir Annexe 7).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'atelier semi-industriel sera à l'origine des déchets suivants : - Filtres usagés (toiles en polymère) - Big-bag d'alumine entrant dans l'atelier. Ces déchets rejoindront les déchets similaires du site et suivront les mêmes circuits de traitement. Les cubitainers d'acide sulfurique seront repris par le fournisseur afin d'être à nouveau rempli et livré.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra place au sein d'une zone déjà bétonnée à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne. Le Monument Historique le plus proche se situe à environ 2,5 km au nord du site. Il s'agit du Pavillon de chasse du Roi René.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prendra place au sein d'une zone déjà bétonnée à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche a été faite sur le site Internet de la DREAL 13 sur les avis de l'autorité environnementale émis entre 2019 et 2015 pour les communes de Gardanne, Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue. Les projets recensés sont les suivants:

- Projet de mise en sécurité des accès de la RD 6 entre l'A51 et GARDANNE (2016)
- Installation de cogénération au gaz naturel sur la commune de GARDANNE (13120), portée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES SA - ENGIE Cofely (2016)
- Projet d'aménagement du parc d'activités du Puits Morandat (2015)

Le projet porté par ALTEO prendra place à l'intérieur d'un bâtiment au centre du site existant de ALTEO Gardanne. Aucun effet cumulé n'est envisagé avec les autres projets connus

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La comparaison de la situation actuelle et de la situation projetée liée à la mise en place d'un nouvel atelier de purification, montre que le projet ne modifie pas le classement ICPE des activités du site de manière substantielle.

L'impact du projet sur l'environnement est négligeable eu égard à l'exploitation actuelle du site.

Seuls l'acide sulfurique et l'alumine seront mis en œuvre.

Aucun phénomène dangereux hors perte de confinement n'a été identifié. Les cubitainers d'acide sulfuriques sont placés sur rétention. Un déversement dans l'atelier serait confiné du fait de la présence de réhausse de seuil en périphérie de l'atelier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Note explicative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Route de Biver

Code postal

1 3 1 2 0

Localité

Gardanne

Pays

France

Tél

442652222

Fax

Courriel

Jean-Paul.leredde

@alteo-amumina.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

LEREDDE

Prénom

Jean-Paul

Qualité

Directeur d'Etablissement

Tél

442652222

Fax

Courriel

jean-paul.leredde

@alteo-alumina.com

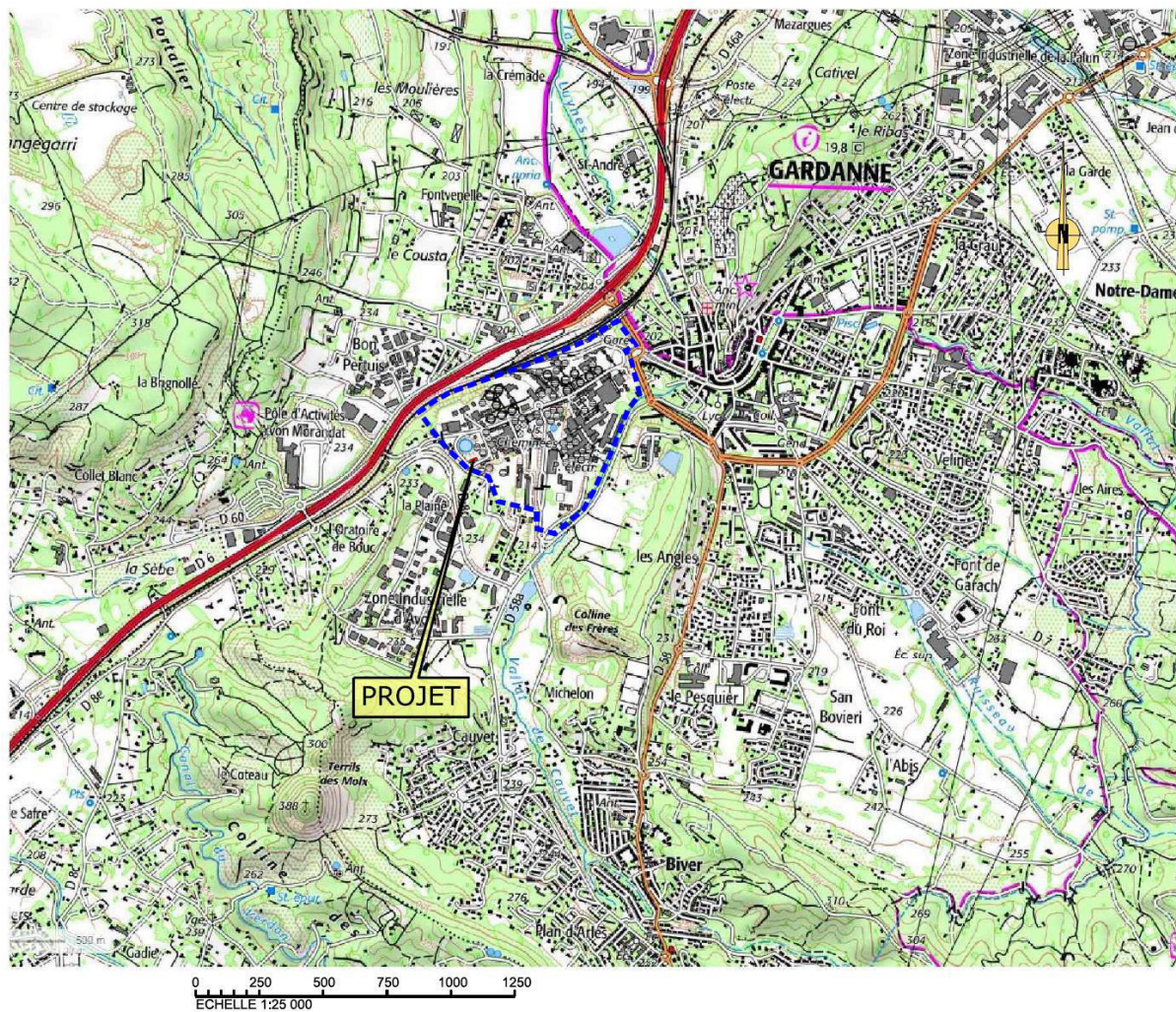
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Annexe 2

Plan de situation

Echelle 1/25 000



Echelle 1/11 000

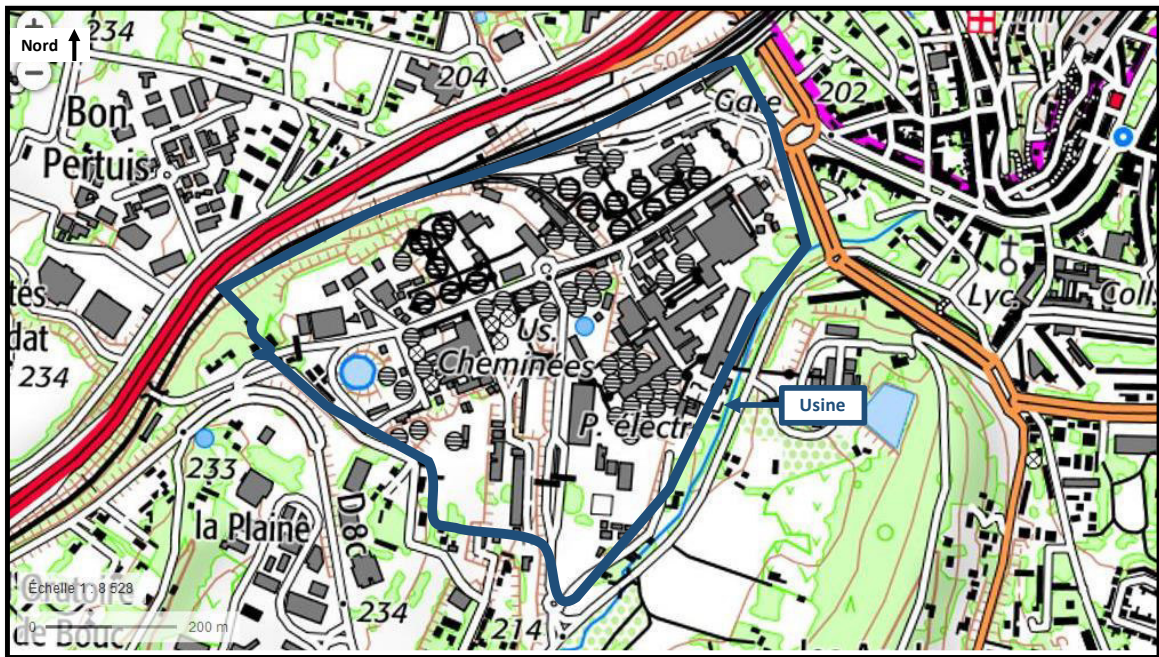


Figure 1 : Localisation du site et du projet

Annexe 3

Photographies



Source : Géoportail – Date de la prise de vue : 2017



Photographie 1 : Vue du bâtiment dans son environnement -date : 7.12.2018



Photographie 2 : Vue du bâtiment – date : 8.11.2017

Situation du projet HP dans le paysage lointain

vue google Maps – 4/06/2019



Nota : l'atelier en projet sera installé dans un bâtiment existant

Annexe 4

Plan du projet

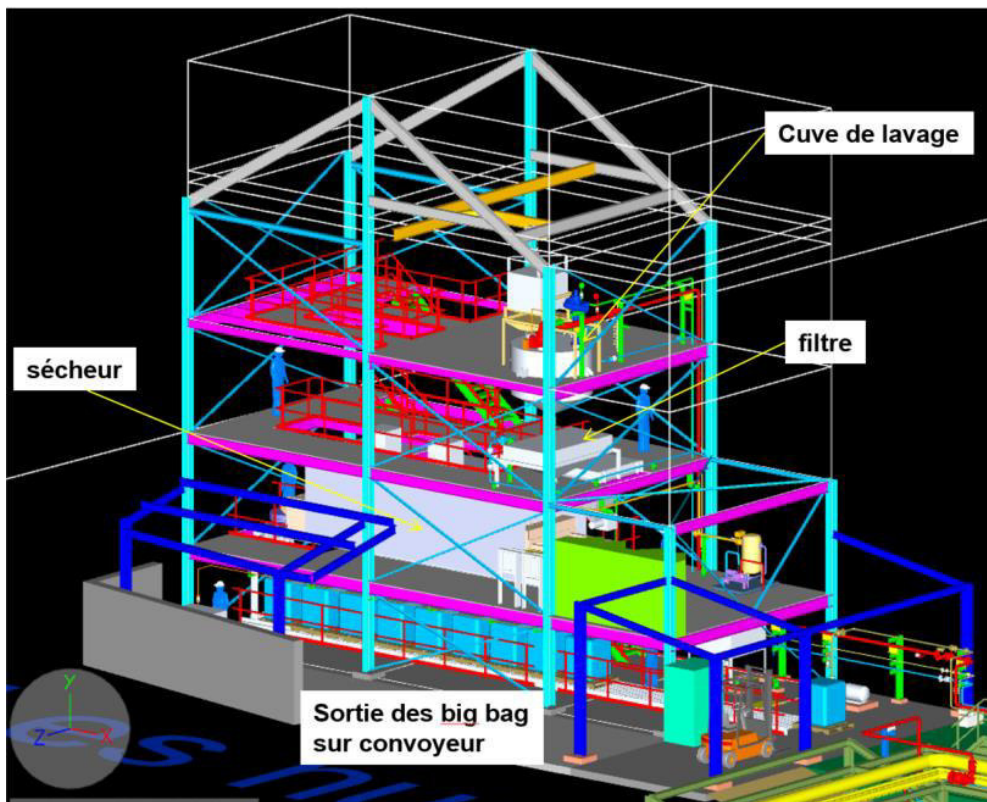


Figure 1 : Schéma de l'atelier - Vue de face

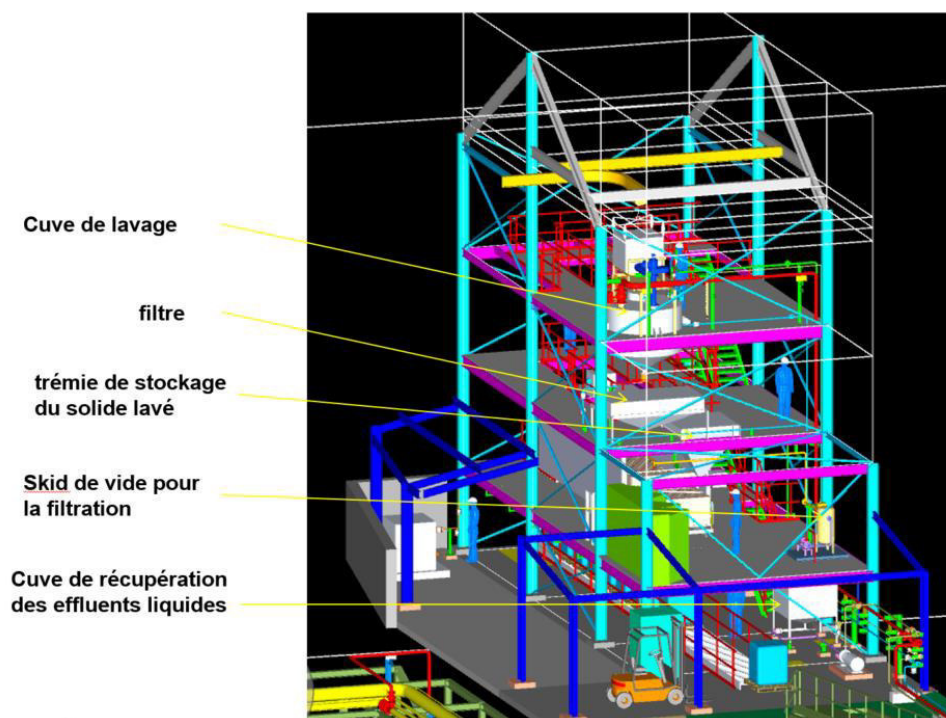
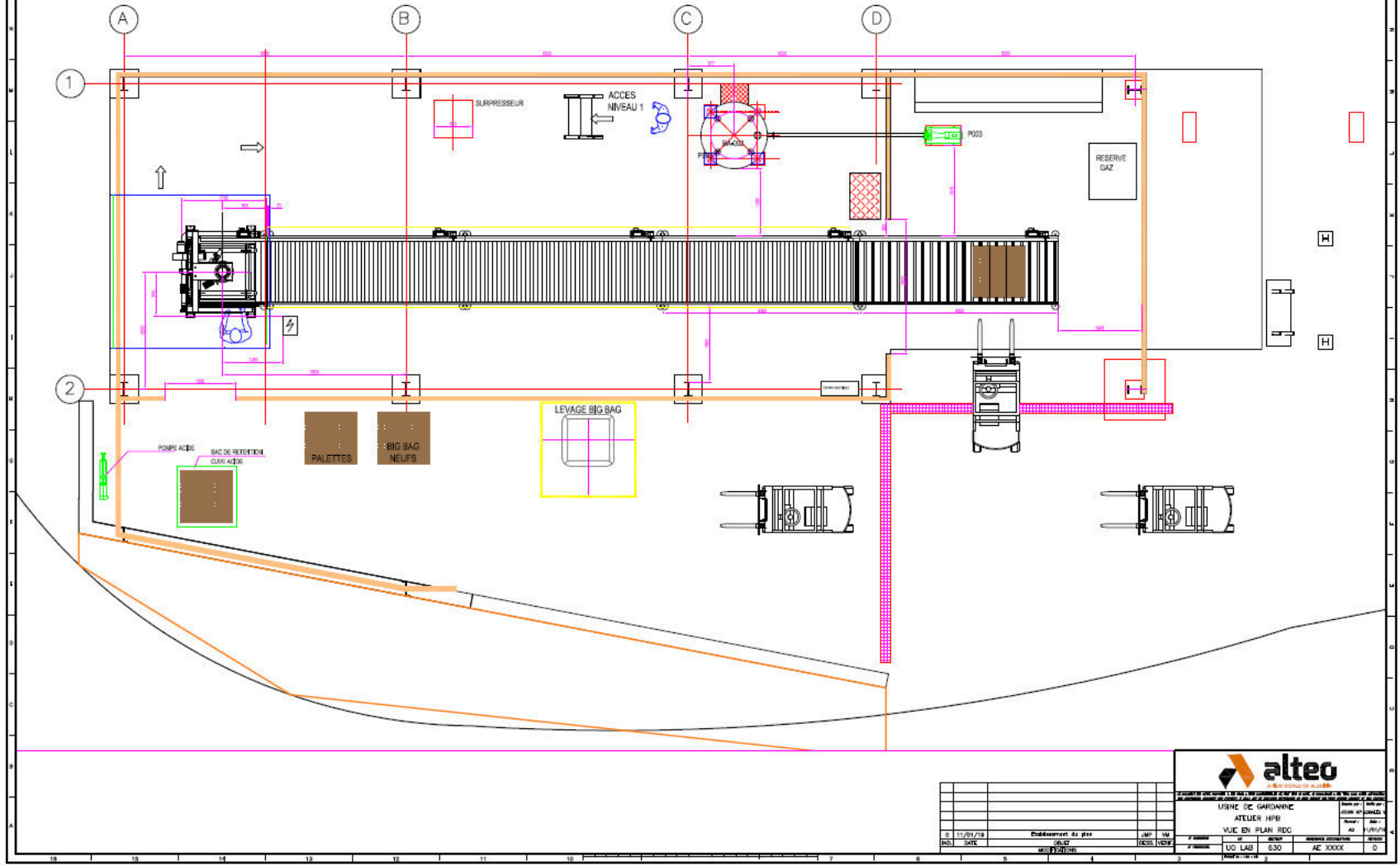


Figure 2 : Schéma de l'atelier - Vue de côté

VUE EN PLAN RDC



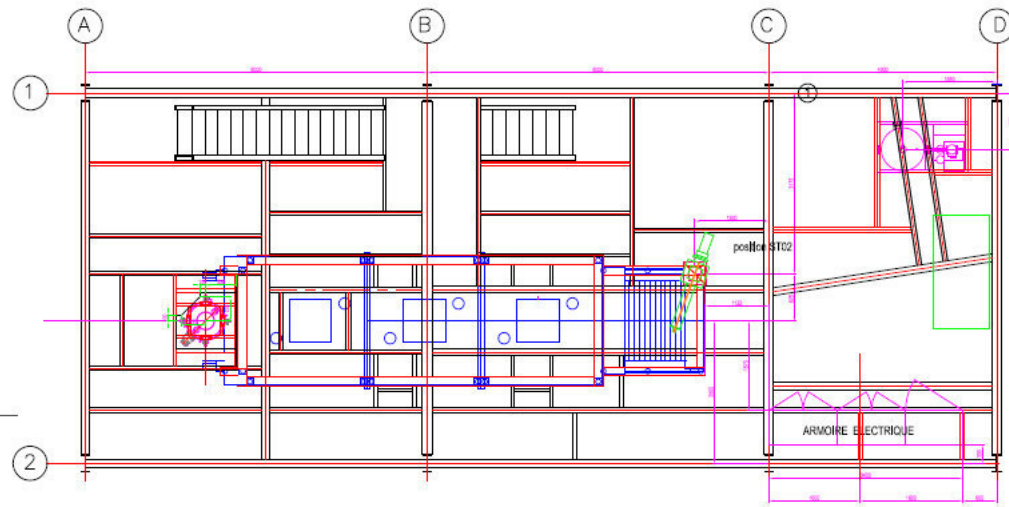
alteo
AN UNIVERSE OF ALIENS

USINE DE GARANNHE
 ATTUEU HPB
 VUE EN PLAN RDC

PROJETANT	DATE	REVISION	REVISION
UC LAG	6/30	AE XXXX	D

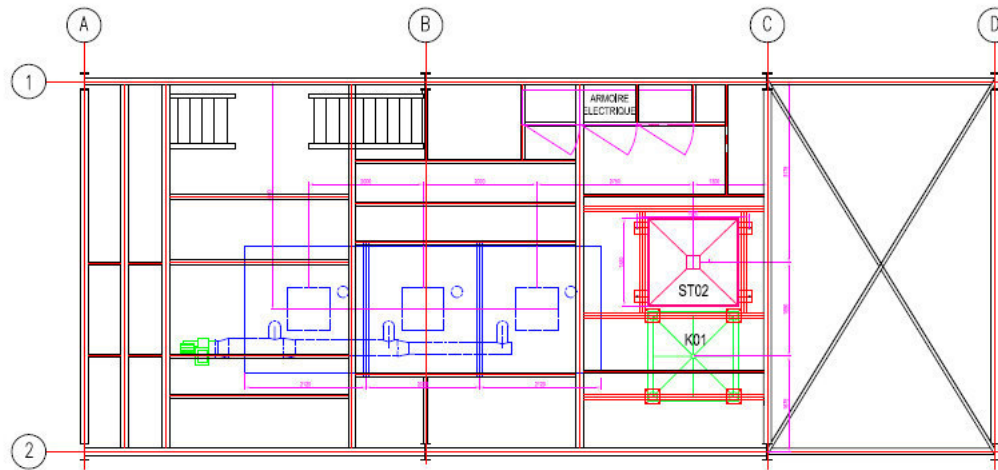
NO	DESCRIPTION	DATE	REVISION
1	PROJETANT	6/30	AE XXXX
2	DATE	6/30	AE XXXX
3	REVISION	6/30	AE XXXX
4	REVISION	6/30	AE XXXX
5	REVISION	6/30	AE XXXX
6	REVISION	6/30	AE XXXX
7	REVISION	6/30	AE XXXX
8	REVISION	6/30	AE XXXX
9	REVISION	6/30	AE XXXX
10	REVISION	6/30	AE XXXX
11	REVISION	6/30	AE XXXX
12	REVISION	6/30	AE XXXX
13	REVISION	6/30	AE XXXX
14	REVISION	6/30	AE XXXX
15	REVISION	6/30	AE XXXX
16	REVISION	6/30	AE XXXX
17	REVISION	6/30	AE XXXX
18	REVISION	6/30	AE XXXX
19	REVISION	6/30	AE XXXX
20	REVISION	6/30	AE XXXX

VUE EN PLAN NIVEAU 1



			
USINE DE GARDANNE ATTEUR HIFI			
11/01/19 Etat : REV Description : Etat	2019 Niveau : NIVEAU 1 Niveau : NIVEAU 1	11/01/19 Etat : REV Description : Etat	11/01/19 Etat : REV Description : Etat
11/01/19 Etat : REV Description : Etat	11/01/19 Etat : REV Description : Etat	11/01/19 Etat : REV Description : Etat	11/01/19 Etat : REV Description : Etat

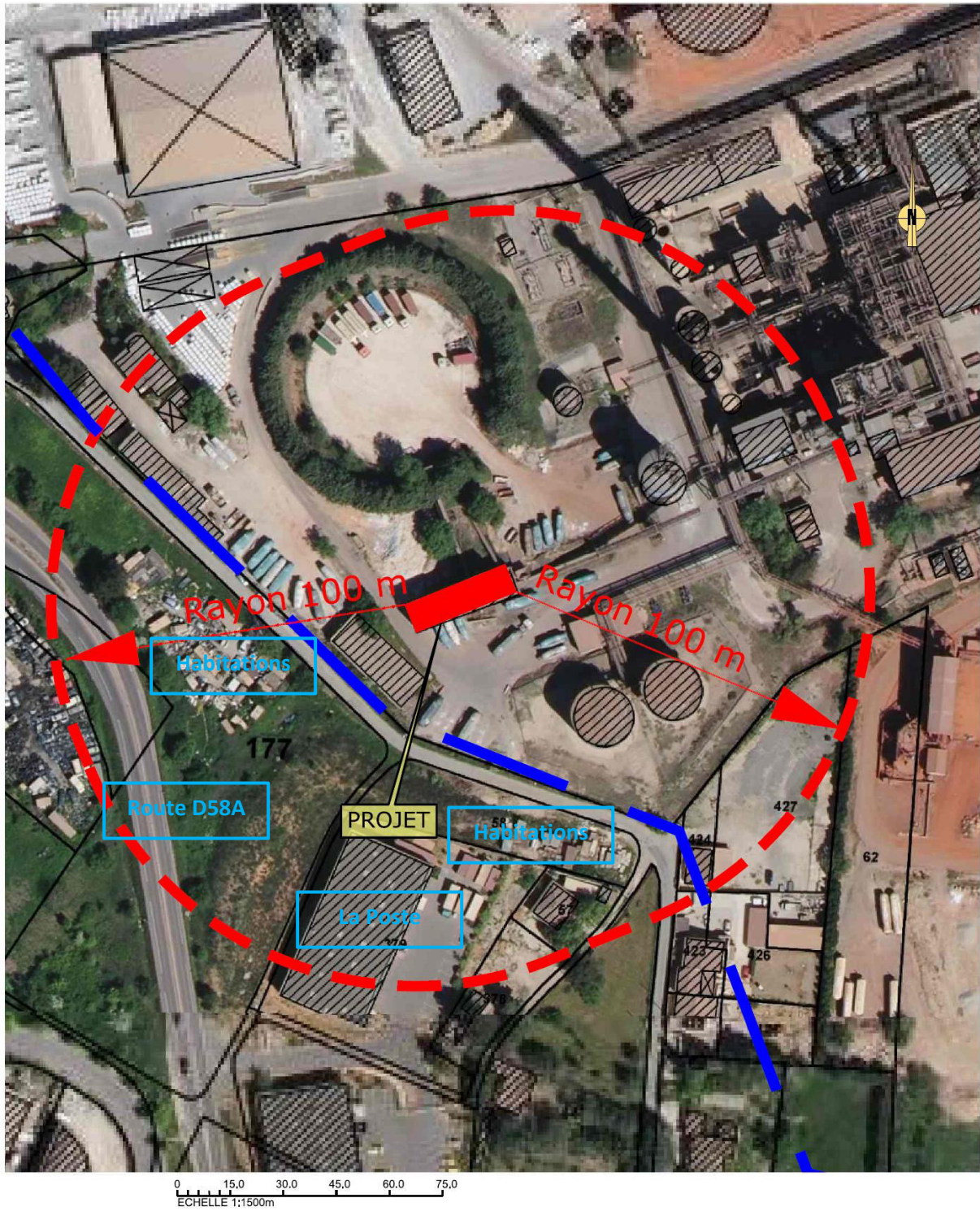
VUE EN PLAN NIVEAU 2



USINE DE GARONNE
ATELIER HPB
VUE EN PLAN NIVEAU 2

Annexe 5

Plan des abords du projet (100 mètres au minimum)



Source : Géoportail – Date de la prise de vue : 2017

Annexe 6
Sans objet

Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.

Annexe 7

Note explicative

Description des installations projetées

ALTEO Gardanne prévoit de créer un atelier semi-industriel de lavage d'alumine en vue de fabriquer de l'alumine Haute Pureté.

L'atelier produira à pleine capacité environ 1 100 t/an d'alumine lavée (soit environ 0,2% des 500 000 t/an d'alumine pour la totalité de l'usine). Cette production d'alumine Haute Pureté ne vient pas augmenter la capacité de production actuelle mais remplacer une partie de l'alumine actuellement produite. Il n'y aura pas d'augmentation de la production.

L'atelier prendra place au sein d'un bâtiment existant qui historiquement abritait le dépotage de camion de charbon, et la reprise depuis le stock polaire vers la chaudière 4.

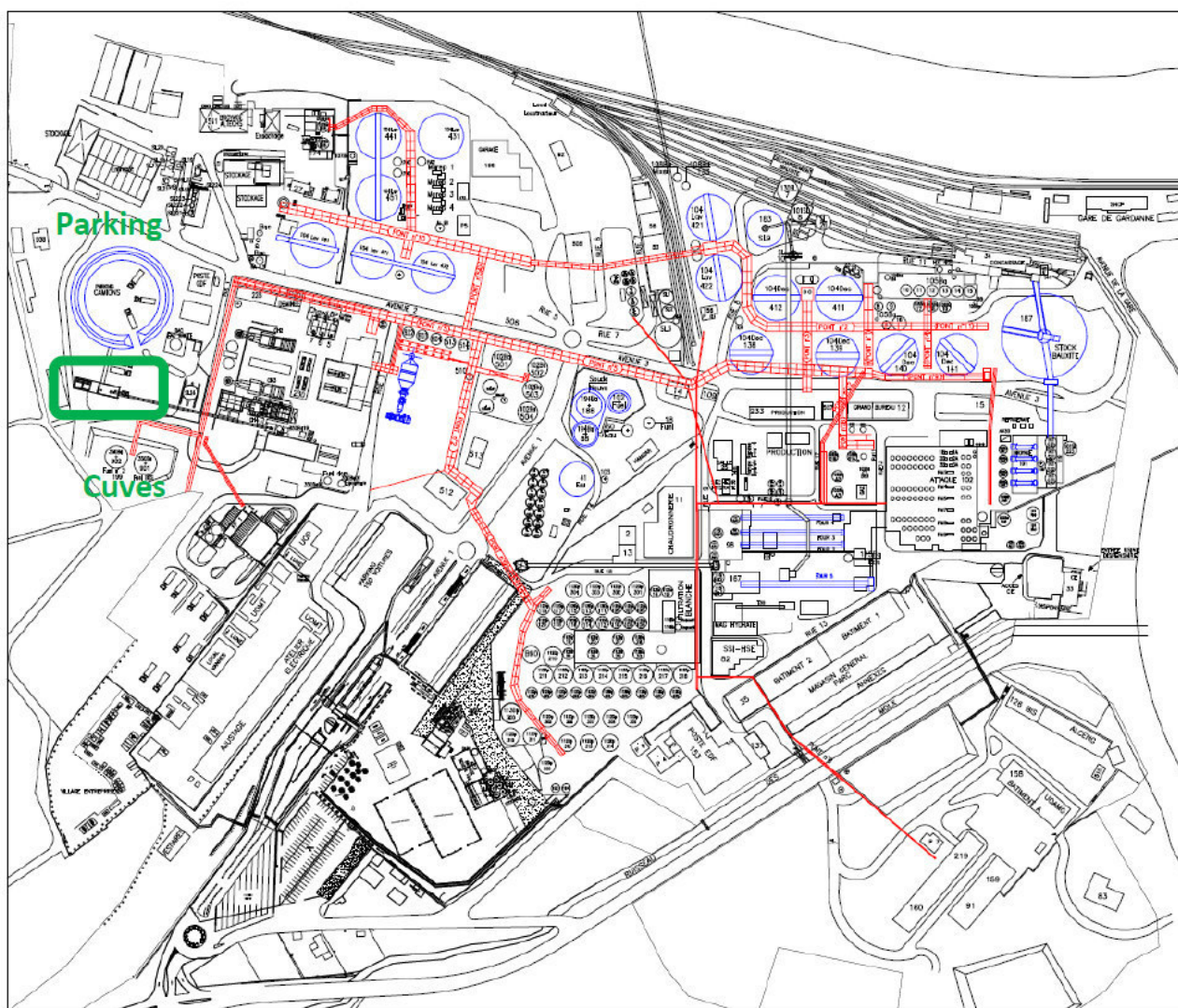


Figure 1 : Plan de masse des installations – localisation du projet

Au voisinage du projet se trouve :

- Un parking poids-lourd ;
- Deux cuves de fioul lourd qui ne sont plus utilisées (Un porter à connaissance sera réalisé en 2019 pour formaliser cet arrêt d'activité).



Figure 2 : Vue du bâtiment (existant) – date 8.11.2017

Il s'agit du réaménagement d'un bâtiment existant avec la création de deux auvents. Aucune nouvelle construction n'est prévue ; seules les façades seront modifiées du fait des auvents.

Description du fonctionnement des installations projetée

L'objectif de cet atelier est de produire une alumine Haute pureté c'est-à-dire exempte des traces de soude, de silice et de chaux présente dans l'alumine classiquement produite par l'usine.

Pour ce faire, les étapes seront :

- Lavage de l'alumine dans une cuve de 5 m³ à l'eau déminéralisée légèrement acidifiée (introduction d'acide sulfurique 96%)
- Filtration sur filtre statique (plusieurs cycles de filtration sur toile)
- Séchage par passage dans un tunnel de séchage (électrique)
- Tamisage
- Conditionnement du produit final : Mise en big-bag pour expédition (convoyeuse).

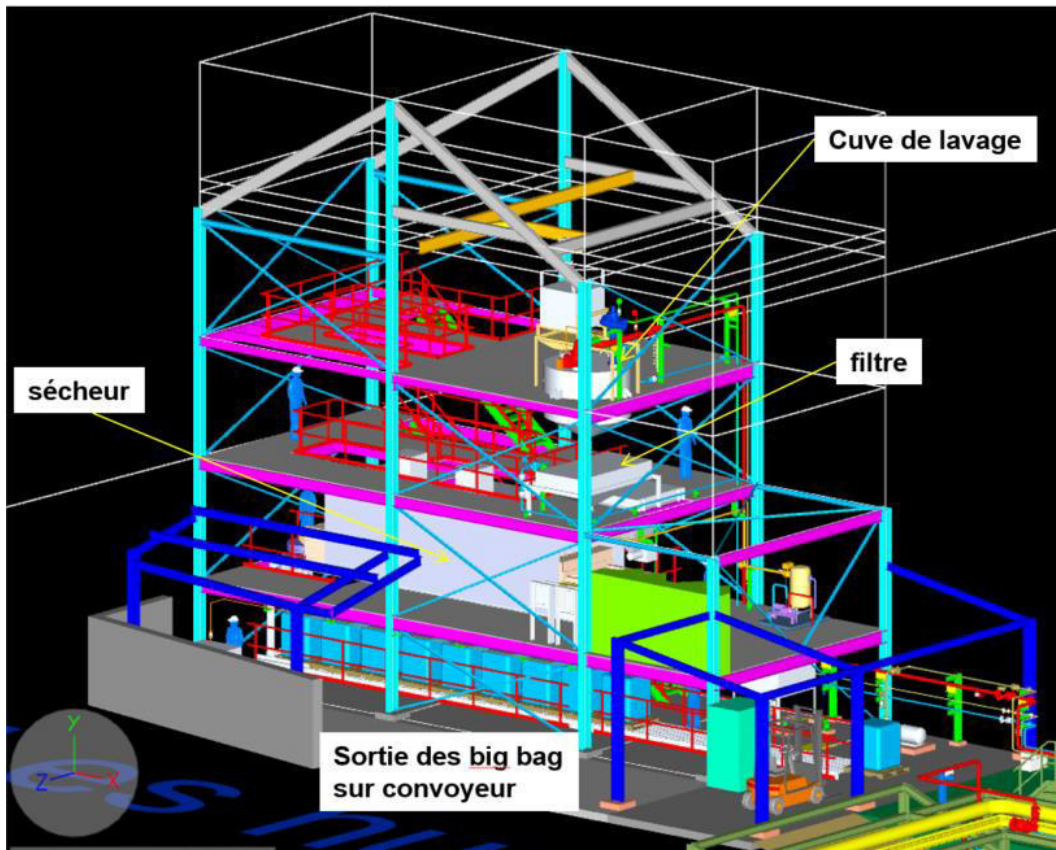


Figure 3 : Schéma de l'atelier - Vue de face

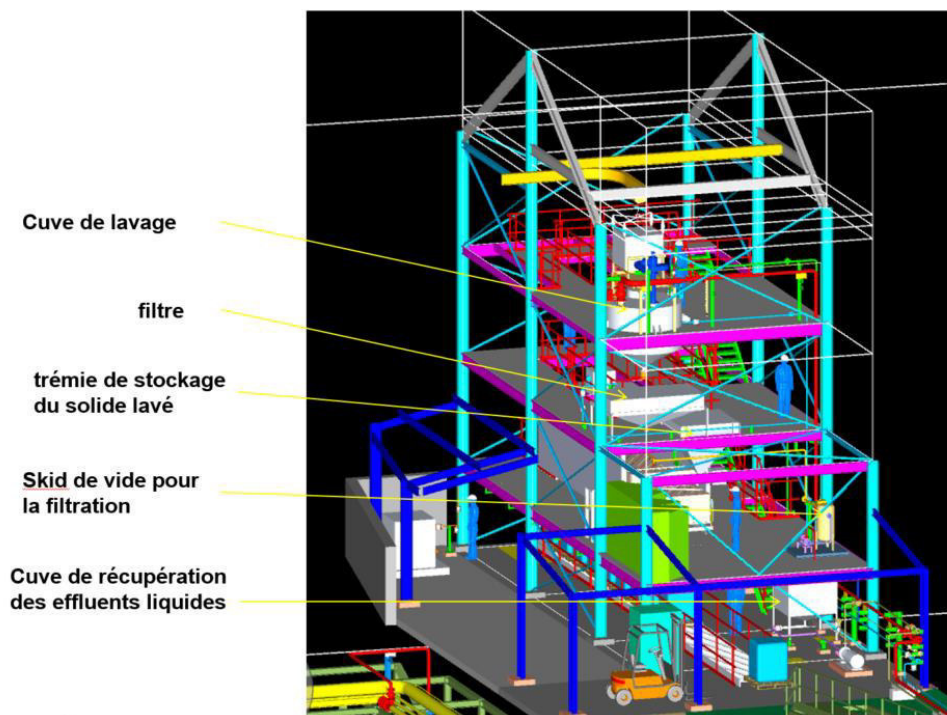


Figure 4 : Schéma de l'atelier - Vue de côté

La production sera conduite par 3 opérateurs postés (à terme) et 1 responsable de zone.

Pour le démarrage, l'atelier ne fonctionnera qu'en journée.

La puissance électrique installée totale sera de 400 kW.

La vapeur d'eau et l'eau déminéralisée nécessaire au fonctionnement seront approvisionnés par extension des réseaux existants.



Photo 1 : Chaudières existantes



Photo 2 : Station de production d'eau déminéralisée existante

L'eau déminéralisée est approvisionnée par l'usine et recyclée dans l'usine. Il n'y a aucune consommation d'eau supplémentaire du fait de cet atelier semi-industriel.

Les eaux usées rejoindront indifféremment le décanteur-laveur 471 ou le décanteur-laveur 472 (installations existantes de lavage des résidus de bauxite).



Photo 3 : Décanteur-laveur 471 de récupération des effluents

Les utilités circuleront en canalisation sur les racks existants.



Photo 4 : Rack existant

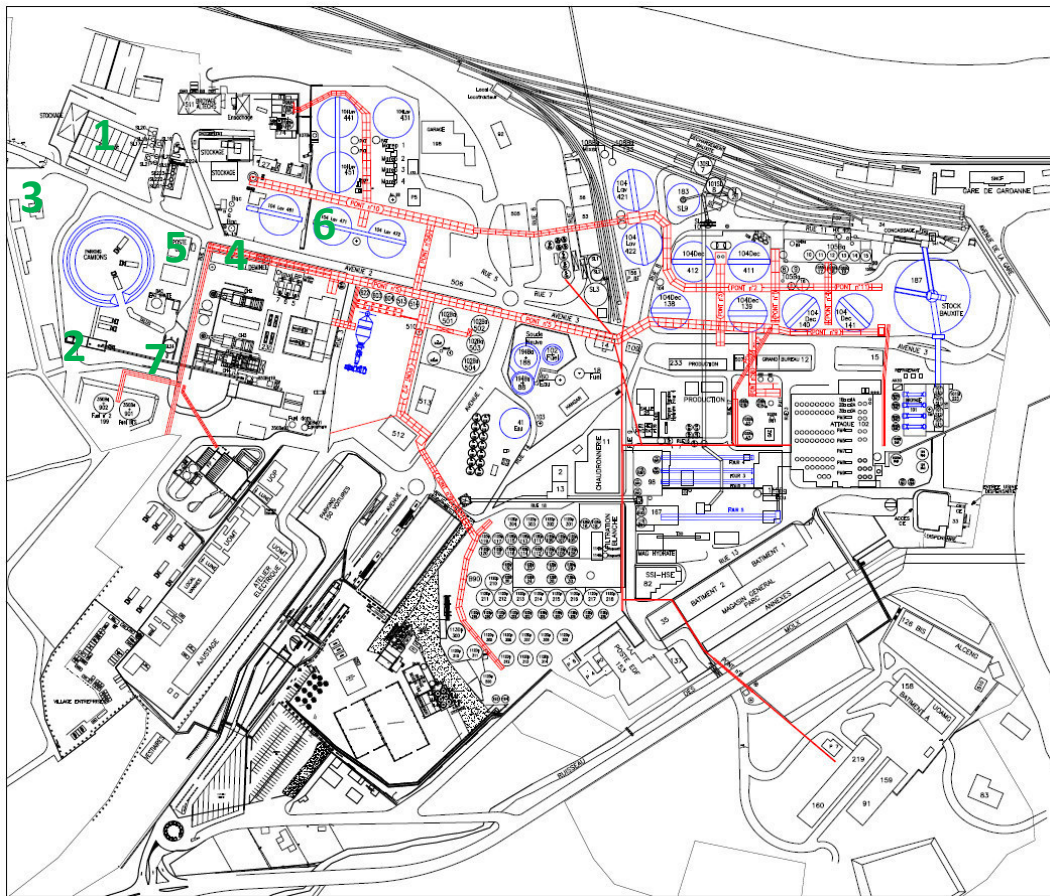
Un piquage sur les canalisations existantes sera réalisé. Les nouvelles canalisations (vapeur et eau) descendront, traverseront la route en enterré pour ressortir à l'entrée du bâtiment.

L'acide sulfurique sera livré en cubitainer de 1 m³. Deux à trois cubitainers seront stockés sous un avant sur rétention.

L'alumine (produit de départ) sera approvisionnée depuis la zone de stockage existante localisée dans le même secteur de l'usine. Les chariots livreront 3 big-bags par jour à la capacité nominale du fonctionnement de l'atelier.

L'alumine haute pureté sera expédiée en big-bag depuis la rampe de chargement des camions existante.

Les flux et la localisation du projet sont :



- 1 : Zone de stockage de l'alumine (matière première)
- 2 : Atelier de purification
- 3 : Expédition de l'alumine Haute pureté
- 4 : Chaudières existantes (Photo 1)
- 5 : Station de production d'eau déminéralisée existante (photo 2)
- 6 : Décanteur 471 de récupération des effluents (photo 3)
- 7 : Rack existant (photo 4)

Figure 5 : Zones mises en œuvre dans le cadre du projet

Incidences sur les ressources en eau

Incidences de la situation autorisée :

Aucun captage d'alimentation en eau potable (AEP) n'est présent sur la commune de Gardanne.

La gestion des eaux est la suivante :

- en dehors des eaux pluviales, les eaux brutes sont fournies par la Société du Canal de Provence à hauteur de 2 738 000 m³ par an (consommation moyenne entre 2004 et 2009) ;
- la ville de Gardanne fournit 60 000 m³ d'eau potable par an à Alteo. Elle est acheminée à l'usine par 18 compteurs répartis en différents points de l'usine ;
- les eaux usées domestiques sont collectées et rejetées dans le réseau communal de Gardanne ;
- les eaux usées industrielles sont en bout de chaîne rejetées en mer via la canalisation de transfert ;
- les eaux pluviales sont collectées pour être réutilisées dans le process de l'usine ;
- il n'y a aucune communication entre les rejets du site et le réseau d'égout de la ville de Gardanne.

De plus, diverses mesures (site étanchéifié, stockage des produits en fûts ou sur aire étanche, réseau de collecte des eaux pluviales, procédures de confinement des pollutions accidentelles) sont prises afin d'assurer une incidence négligeable sur les eaux souterraines et donc sur la ressource en eau.

La situation actuelle a une incidence **négligeable** sur la ressource en eau.

Incidences du projet vis-à-vis de la situation actuelle :

Le projet n'entraîne aucune consommation d'eau supplémentaire. En effet, une boucle sur le réseau d'eau existant est créée.

La quantité d'eau qui va être détournée dans cet atelier est de 4 m³/t d'alumine Haute Pureté produite, soit pour un atelier à pleine capacité 4400 m³/an.

Ce volume est à rapporter à la quantité d'eau rejetée par le site par exemple : 2 365 000 m³ par an, sur la base d'un débit moyen horaire vers la mer de 270 m³/h, soit 0,18% du flux. (Cette quantité rejetée est très proche de la quantité d'eau approvisionnée depuis la SCP)

D'où la qualification de négligeable pour les quantités d'eau introduite via cet atelier.

En moyenne, un flux de 0,5 m³/h va rejoindre le dernier laveur et va y être « neutralisé » instantanément. Toute autre chose étant égale par ailleurs, il vient en déduction du débit d'eau introduit au dernier laveur pour le lavage des résidus.

D'où l'affirmation que cet atelier n'apporte pas de consommation d'eau supplémentaire.

Le projet n'aura aucune incidence sur la situation actuelle pour la consommation d'eau.
--

Incidences sur les effluents liquides

Incidences de la situation autorisée :

Les différentes catégories d'effluents sur le site actuel sont les suivantes :

- les eaux domestiques,
- les eaux qui ruissellent et sont susceptibles d'être polluées,
- les eaux de process (eaux industrielles sodiques et eaux industrielles non sodiques).

Les réseaux de collecte des effluents industriels générés aboutissent au point de rejet suivant :

Point de rejet vers le milieu récepteur codifié par le présent arrêté	Rejet en mer
Nature des effluents	Eaux de procédé, eaux utilitaires, eau brute et eaux pluviales
Débit maximal journalier (m ³ /j)	6480
Débit maximum horaire (m ³ /h)	270
Exutoire du rejet	Milieu naturel.
Milieu naturel récepteur ou Station de traitement collective	Canyon de la Cassidaigne – au droit de Cassis – Mer Méditerranée
Conditions de raccordement	Canalisation de 46,9 kms (terrestre) et 7,6 kms (sous-marine)

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées et collectées dans le site sont réintroduites dans le process de l'usine et ne sont pas rejetées au milieu naturel à l'exception de la zone de broyage de l'alumine pour laquelle le point de rejet est le suivant :

Point de rejet vers le milieu récepteur codifié par le présent arrêté	Rejet pluvial zone atelier de broyage de l'alumine
Nature des effluents	Eaux pluviales
Exutoire du rejet	Milieu naturel
Milieu naturel récepteur ou Station de traitement collective	Ruisseau des Molx
Conditions de raccordement	Collecte par fossé périphérique et traitement par déshuileur-débourbeur

En cas de fortes pluies, et après récupération des premières eaux, il y a surverse dans le milieu naturel. C'est l'objet de travaux (prévus et en cours) pour créer des bassins de collecte de la pluie jusqu'à la décennale.

Les eaux domestiques sont traitées et évacuées conformément aux règlements en vigueur.

Incidences du projet vis-à-vis de la situation actuelle :

L'eau déminéralisée mise en œuvre dans le procédé rejoindra le circuit d'eau en boucle fermée du site (décantation, recyclage dans le process usine).

Il n'y a aucune modification significative de la nature, de la qualité ou du volume d'effluents à prévoir dans le cadre du projet.

La quantité d'acide sulfurique consommée par tonne de produit lavée est de 20 kg, soit une consommation de 22 tonnes par an à pleine capacité de l'atelier.

Le principal composé qui va entrer dans le circuit via cet atelier est donc du SO_3 , l'équivalent de 17,6 tonnes par an.

Cet anion est pré-existant dans les liqueurs Bayer, à tout instant il y a déjà de l'ordre de 44 tonnes présentes en solution dans le circuit. Il provient de la bauxite qui en contient de faible quantité (Une source généralement admise de Sulfate dans les procédés Bayer est la Pyrite, FeS , contenue dans la bauxite).

Cet anion est « à l'équilibre » dans le circuit, c'est-à-dire que les entrées sont compensées par les sorties.

Le moyen de sortie prépondérant est via les silico-aluminates de soude formés lors de la réaction de la silice de la bauxite avec la soude de la liqueur Bayer.

La formule chimique de ces composés est $\text{Na}_2\text{O}, \text{Al}_2\text{O}_3, 2\text{SiO}_2, 1/3\text{Na}_2\text{O}(\text{X}), 2\text{H}_2\text{O}$ avec $\text{X}=\text{Al}(\text{OH})_4^-, \text{CO}_3^{2-}, \text{SO}_4^{2-}, \text{Cl}^-$.

En conclusion pour les sulfates introduits : le faible apport supplémentaire apporté par l'atelier de lavage de l'alumine va être évacué via les résidus d'attaque de la bauxite.

Pour ce qui concerne les autres éléments « lavés » dans l'atelier et donc susceptibles d'être présents en solution :

- Une diminution de 250 ppm de la soude est attendue, soit 275 kg équivalent Na_2O par an. Négligeable par rapport aux milliers de m^3 de soude contenues dans le circuit Bayer de l'usine.
- Une diminution de 60 ppm de CaO dans l'alumine, soit 44 kg de CaO par an. Négligeable par rapport aux milliers de tonnes de chaux introduites dans le procédé Bayer par an
- Une diminution de 100 ppm de SiO_2 dans l'alumine, soit 110 kg de SiO_2 par an. Négligeable par rapport aux milliers de tonnes de silice qui entrent dans le circuit avec la bauxite.

En conclusion pour composés issus du lavage : tout à fait négligeable en regard des flux de matière du site, d'autant plus que le retour à un pH très basique de la solution dans les premiers laveurs va les faire précipiter. Ils seront évacués via les résidus d'attaque de la bauxite.

Les installations du projet seront mises en place sur une zone bitumée déjà existante dans un bâtiment déjà existant. Elles n'impliquent pas la création de nouvelles surfaces imperméabilisées ; en effet les deux auvents prennent place au-dessus de zones d'ores et déjà imperméabilisées.

Le système de gestion des eaux pluviales sera inchangé.

Ainsi, les surfaces « réceptionnant » les eaux pluviales et le mode d'évacuation seront similaires dans la configuration actuelle et dans la configuration projetée.

Le bâtiment n'abrite pas de sanitaires. Un bungalow à proximité immédiate de l'atelier sera équipé de sanitaires.

L'incidence du projet sur les effluents liquides est ainsi négligeable. Il en sera de même pour les eaux pluviales.